



1266 Duillier, le

Le 5 avril 2018

**CONSEIL COMMUNAL
1266 DUILLIER**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER
DU MARDI 20 MARS 2018, A 20H00.**

Présidence:

A 20h07, le Président salue l'assemblée, ainsi que la Municipalité, le Secrétaire communal et le nombreux public. Il constate que la presse n'est pas présente.

Il relève la présence de M. Audric BLANC, du bureau Urbaplan, qui sera à la disposition des conseillers pour le principal point de l'ordre du jour. Il demande à l'assemblée si elle accepte la présence de ce conseiller externe. Il n'y a pas d'opposition et il indique à M. Audric BLANC qu'il est le bienvenu.

1. Appel

Il demande au secrétaire de procéder à l'appel : 35 conseillers sont présents ;

excusés : Bryan Binetti, Philipp Cox, Olivier Dupuis, Dario Fossati, Yoann Humbert, Julien Marsens, José Riquez, Maja Stüssi

absent : aucun

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

Le Président annonce le décès de Mme Marie-Louise MAILLA, né en Algérie en 1926, de nationalité française, qui est décédée le 17 décembre 2017 à l'âge de 91 ans. Elle vivait à Duillier, en provenance de Nyon, chez son fils et sa belle-fille depuis le 1^{er} février 1983, achevant durant quelques mois sa vie à l'EMS de Begnins.

Mme Catherine BLASER, épouse de M. Jean-François BLASER, née à Aubonne le 5 janvier 1949, originaire de Langnau in Emmental, arrivée le 1^{er} décembre 1999 à Duillier, est décédée à l'EMS de Mont-sur-Rolle le 16 février 2018, à l'âge de 69 ans.

Une minute de silence est observée en leurs mémoires.

Le Président annonce les démissions survenues depuis notre dernière séance et donne lecture de leurs lettres, soit de Mme Chambaz Jordane au 31 janvier 2018, de M. Meylan Alain au 31 mars 2018, qui quittent tous deux notre commune. Ce dernier assiste donc à son dernier conseil où il œuvrait à la COGESFIN comme président ; il les remercie pour leur travail et leur engagement.

2. Ordre du jour

L'ordre du jour reçu est mis en discussion: Le Président demande l'ajout d'un point 9, postulat Chambordon, les points suivants sont décalés.

L'ordre du jour est adopté avec cette modification

3. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 4 décembre 2017

Le Syndic relève que l'élection complémentaire ne comportait que **l'élection de 7 suppléants** et non pas d'un conseiller et de 7 suppléants.

Dans les communications de la Municipalité, du Syndic au point 5, **des conventions devront être établies entre les parties** (au lieu de convention en cours).

Le Président relève que c'est bien **Dario Fossati** qui a pris la parole et non pas Marco Fossati.

Le procès-verbal du 4 décembre 2017 est adopté avec ces modifications à main levée.

4. Assermentation de deux Conseillères communales

Assermentation: Le Président procède à l'assermentation de Mmes Grudieva Tatania et Surber Helga, 1ères de la liste de l'élection des 7 suppléants. Il leur souhaite la bienvenue et relève qu'une séance vient d'avoir lieu, avant le Conseil, pour expliquer aux futurs Conseillers leur rôle à venir.

5. Communications du Bureau du Conseil Communal

Le Président explique que nous n'avons pas eu besoin de recourir à l'élection des sept suppléants, vu qu'à la clôture des candidatures, nous n'avions que 6 candidats. En présence du Syndic, du Secrétaire communal, du Secrétaire du Conseil et de lui-même, a eu lieu un tirage au sort parmi les candidats et le résultat a été affiché au pilier public.

Il annonce les résultats des votations du dimanche 4 mars, avec une participation de 60,79% au scrutin fédéral et 59,73% au cantonal.

6. Communications de la Municipalité

En ce dernier jour de l'hiver, le Syndic apporte les salutations de la Municipalité. Il doit en dernière minute excuser M. Christophe Challande retenu par des obligations imprévues. Il remercie la présence de M. Audric Blanc du bureau Urbaplan.

Le 23 janvier, nous avons eu la visite du Préfet de Nyon, qui a vérifié le travail du Bureau du Conseil Communal, du Boursier, du Contrôle de l'habitant et de la Municipalité ; dite séance s'est bien déroulée avec nos objectifs atteints.

Le 12 février 2018 a eu lieu la sortie du personnel communal, vers la patinoire de Nyon pour assister à la finale du « Eisstock » suivi du traditionnel repas.

Il nous informe que, le 3 mai prochain, il y aura l'invitation officielle aux nouveaux habitants du village dès 18 ans, entourés par les autorités locales et les sociétés du village, ainsi que les organisations régionales auprès desquelles ils pourront s'informer.

Il informe des travaux en lien avec les demandes de la commission de sécurité, pour la mobilité douce, les vélos communautaires « publi-bike », les cartes journalières CFF, le cheminement piétonnier entre Duillier et Changins et la vitesse au Chemin de la Rigolette.

La Municipalité les a reçus conjointement avec la Commission d'urbanisme, dans le cadre de la réflexion et l'étude menée sur le projet de modification du carrefour de l'épicerie. Une présentation de l'avancée des travaux a été faite par M. Guy Fritsché, du bureau Bovard & Nickl, en charge de ce dossier. Votre Exécutif a décidé de revoir les possibilités d'aménagement du Chemin de la Rigolette dans le cadre de ce grand chantier. A l'heure

actuelle, des conventions devraient pouvoir être signées avec les riverains du carrefour, mais il semblerait que tout ne soit pas très simple. Néanmoins, l'affaire suit son cours et est maintenant en étude préalable auprès du Service des routes du canton pour approbation des modifications apportées au carrefour.

Pour les vélos communautaires, le Conseil Régional cherche à développer le réseau déjà existant. Pour l'instant, ce développement du réseau à mettre en place devrait se faire sur des axes longitudinaux, de manière transversale et sur l'axe du bord du lac, sans prendre en considération les bassins versants, notamment celui de Genolier-Duillier-Nyon dans cette phase. Par ailleurs, ce développement est bloqué légalement par le recours au Tribunal fédéral du concurrent de « Publi-bike ».

Concernant la possible création d'un cheminement piétonnier entre Duillier et Changins, nous avons mandaté le bureau Bovard & Nickl afin d'effectuer une étude à ce sujet, mais il faut d'ores et déjà avouer, comme déjà expliqué auparavant, que certaines contraintes concernant les emprises sur les terrains nécessaires ne seront pas aisées à gérer.

Pour finir, deux cartes journalières CFF ont été acquises à mi-janvier 2017 : l'achat de ces cartes se monte à CHF 26'851.50, TTC, sachant que celles de 2018 n'ont pas été prises en compte, afin de pouvoir tenir une vraie statistique annuelle dès 2018. 356 cartes ont été vendues, soit un taux de 50,71%, qui ont engendré une entrée financière de CHF 16'020.-, représentant le 59,66% du prix d'achat. A la présentation d'un graphique, on constate que 29,78 % des ventes de cartes ont trouvés preneur en dehors de la commune, notamment pour Genolier, Givrins, Coinsins et Begnins. Pour conclure, 50 personnes ont demandé à payer par carte de crédit, ce qui amène à étudier éventuellement l'installation d'un système de paiement à cartes.

Travaux de l'Edgaronette : Le Syndic indique que les travaux intérieurs ont été terminés au 1^{er} mars, il reste quelques travaux extérieurs, freinés par le mauvais temps ; ils seront entrepris dès que possible. Ces travaux n'empiétant pas sur l'occupation du logement, la régie a mis l'objet en location depuis fin février. On attend son retour tout prochainement afin de faire le point. Au niveau des coûts, les factures finales ne sont pas rentrées, mais le budget alloué sera respecté. Il rappelle qu'un premier préavis de CHF 96'000.- avait été refusé pour entreprendre des travaux plus importants, devisés à CHF 380'000.-. Le beamer présente quelques photos des travaux, avant, pendant et à la fin des travaux de rénovation, avec salle d'eau, cuisine, salon et salle à manger entièrement refaite, modernisée avec des parquets. La terrasse et la toiture ont été réaménagées, avec le changement des velux, une buanderie ainsi que la chaufferie. Il manque la photo des garages qui ont juste été repeints.

Le Président remercie le Syndic et donne la parole aux Conseillers, qui n'ont pas de question ; il donne la parole à

Mme Claudine Vanat-Gachet a une petite communication sur l'AISE. Concernant la révision des statuts de l'AISE, c'est un dossier qui dure depuis longtemps, personnellement je trouve trop longtemps. Mais à ce jour, il n'y a plus que deux Municipalités qui doivent valider la dernière version ; elles nous ont promis une réponse pour le 31 mars. A la suite de cet aval, on pourra aller de l'avant et préparer un préavis définitif qu'il faudra proposer à toutes les communes et tous les conseils communaux et généraux devront se prononcer sur cette nouvelle version des statuts de l'AISE. J'espère et je suis assez optimiste pour pouvoir vous la présenter au prochain Conseil. Concernant la prochaine rentrée scolaire, il va manquer des classes sur le pôle des 5^{ème} – 8^{ème} de Vich-Coinsins et qu'il va falloir installer assez rapidement une classe supplémentaire sur Vich avant de pouvoir prévoir des classes supplémentaires sur le site de Vich-Coinsins.

Vu qu'il n'y a pas de question, le Président donne la parole à

M. Claude Bosson qui a trois communications.

Réfection des sources de Duillier : Les conditions météo de ce début d'année font que le débit de nos sources est relativement important. Tant mieux, mais cela ne nous arrange pas forcément pour notre projet de recaptage. Nous tempérions un peu nos ardeurs...

Informatique – téléphonie : Suite à l'annonce de Swisscom d'abandonner l'analogique et l'ISDN, nous avons migré notre téléphonie en fin d'année 2017 au profit d'une solution IP (Internet Protocole) chez Net+, fournisseur romand de proximité aux bénéfices de tarifs et prestations fort intéressants.

Renaturation du ruisseau de Calève : Le projet se concrétise. Nous sommes en train de signer les conventions d'expropriations avec les propriétaires. Le terme expropriation est un peu péjoratif et ne nous plaît pas beaucoup vu les très bons accueils de ceux-ci au projet, mais bon, c'est du formel... Nous avons également rencontré une délégation de la commune de Nyon pour qui cette renaturation se marie parfaitement avec celui du cours d'eau de l'Asse. La bonne nouvelle, c'est que ce projet est soutenu et financé à hauteur de 93% par le canton ET si la mise à l'enquête s'effectue avant le 30 juin 2018, nous n'avons pas besoin de compenser les surfaces d'assolement (SDA). Celles-ci seront prises dans le quota de l'Etat de Vaud. Alors ne vous étonnez pas si la mise à l'enquête est effectuée avant le prochain conseil. Dans tous les cas, vous aurez le préavis pour le Conseil de juin et c'est bien vous qui aurez le pouvoir de décision.

Le Président le remercie et donne la parole aux Conseillers.

Mme Patricia Maye questionne Mme Vanat-Gachet : Concernant les classes, il faudra ouvrir une classe à Vich, mais est-ce qu'il y a un local disponible, ou bien il faudra un container ?

Réponse de **Mme la Municipale** : S'il y avait eu un local disponible, je n'aurai pas communiqué sur ce point. Je peux donc vous répondre qu'il n'y en a pas et qu'il faudra mettre un modulaire, en urgence. Il y a déjà deux classes de 24 élèves de Coinsins qui vont passer à Vich, donc vis-à-vis de la loi, on devrait commencer l'année avec des classes de 20, on peut demander des dérogations pour des classes de 22, donc on ne peut pas continuer comme cela. Le modulaire va passer au vote à l'AISE au mois d'avril. Je pense qu'il va être accepté, car on n'a pas d'autre solution. Il nous reste bien une classe à Duillier, mais c'est une situation compliquée. On a déjà une classe de 5^{ème} à Duillier qui va y rester en 6^{ème}, en attendant les constructions sur Coinsins ; ça fluctue car il y a des élèves qui sont venus du privé au public, cela très rapidement. C'est vrai qu'on n'a pas la maîtrise sur tout et qu'il va falloir s'adapter.

7. Préavis No 1/2018 « Adoption du Plan de Zone Réservée Communale »

Le Président donne la parole aux rapporteurs des deux commissions :

Lecture du rapport de la commission ad hoc: M. Daniel Grenno en donne lecture. La commission estime que le PZR d'une validité de 5 ans à sa mise en vigueur, prolongeable de 3 ans au maximum, semble assurer l'égalité de traitement entre les propriétaires, ne péjore pas le surdimensionnement de la zone à bâtir, annihile les risques d'opposition du Canton et évite toute entrave lors de la révision du PGA, soumis au canton au 20 juin 2022

au maximum, ce qui supprimera ledit PZR. Sans l'acceptation du PZR, les propriétaires et la commune entreraient en conflit avec le Canton sur les délivrances de permis de construire. En conclusion, la commission ad hoc en demande l'acceptation à l'unanimité.

Lecture du rapport de la commission d'urbanisme : M. Pascal Berger en donne lecture. La commission estime nécessaire l'adoption du PZR pour pouvoir développer le PGA. A l'unanimité, elle demande d'accepter les 5 points figurant dans le préavis.

Le Président relève qu'il a reçu avant le début du Conseil un amendement sur le préavis 01/2018 de M. Marco Coletta, dont il donne une lecture complète. Le Conseiller déclare accepter l'adoption du PZR, mais pas la modification du point 3 du règlement qui date du 16 septembre 2016 ; il contourne l'article 79 de la LATC et change les règles du jeu avec effet rétroactif. Il souhaite supprimer ladite modification au dernier paragraphe qui se lit comme suit : « tout permis de construire dont la mise à l'enquête de la zone réservée peuvent être délivrés ». L'amendement est joint au présent PV pour le détail. Il demande une votation à bulletin secret, vu la sensibilité du sujet. Le Président lui donne la parole.

Marco Coletta s'exprime et rappelle l'objet de son amendement ; il donne une explication sur son opposition de principe. Il refuse la position de la Municipalité sur ce point précis de date butoir, car les propriétaires fonciers et les architectes étaient tous au courant de la loi ; donc délivrer des permis de construire maintenant, c'est favoriser des gens au détriment des autres ; il mentionne que lui-même n'a pas d'intérêt dans cette affaire, vu qu'il n'est pas propriétaire foncier, n'est pas lié aux opposants et qu'il n'est pas concerné par ce problème, mais qu'il agit par souci d'équité, car la modification prétérîte des citoyens de la commune. Son seul souci est que la transparence, la cohérence et la justice soient respectées.

A la demande du Président, le Syndic prend la parole. Il espère avoir bien compris l'amendement déposé. Il déclare que les derniers permis qui ont été délivrés à ce jour l'ont été en toute conformité avec le droit en vigueur, qu'ils respectaient le PZR présenté, et qu'ils n'ont pas fait l'objet de refus de la part du Canton. Il relève que dans le PZR, on peut entrer dans tous les points de détail, mais la vraie question est de savoir si ce soir le Conseil accepte de statuer l'on veut accepter que durant cinq ans, on bloque les zones réservées, de façon à ce que l'on puisse travailler sur le PGA et aller dans le sens de la loi, avec les directives connues à ce jour. Si le PZR tel que présenté n'est pas accepté, la Municipalité sera contrainte d'accepter d'entrer en matière sur les projets de construction présentés et d'octroyer les autorisations de construire. Ce sans connaître la position du canton qui aura possibilité de les refuser. Il indique que la Municipalité se pliera au vote du Conseil. Il comprend le sens de l'amendement, mais recommande au Conseil de le refuser. Il se pose la question de savoir si le bureau de l'urbanisme peut apporter un renseignement utile à l'Assemblée, dans un sens comme dans l'autre.

La parole n'étant pas demandée, le Président relève que M. Marco Coletta a proposé un amendement au préavis et demandé un vote à bulletin secret ; vu qu'on dénombre 37 Conseillers présents, il faut donc que 8 Conseillers (1/5^{ème}) l'acceptent et il passe au vote ; seuls 4 Conseillers demandent le vote à bulletin secret, la demande est donc rejetée.

M. Michel Peytregnet relève que l'amendement au préavis demandera une nouvelle mise à l'enquête avec une nouvelle version du PZR, avec à nouveau un long délai car il y aura de nouvelles oppositions, qu'il faudra lever pour aboutir au PZR définitif, nous laissant sous le joug du PZR provisoire. Il relève que le Syndic a bien expliqué les enjeux, si l'on veut entrer dans tous les détails du PZR et de son règlement, on va relancer le débat et se priver d'un outil pour avancer avec le futur PGA de manière équitable avec tous les propriétaires,

ce qui sera déjà compliqué, ou on refuse ce projet et on se retrouve avec un PZR provisoire ; il recommande au Conseil de se positionner, car si l'on refuse le PZR, on devra accepter tous les projets présentés, sans pouvoir s'y opposer légalement.

M. Audric Blanc du bureau Urbaplan prend la parole pour expliquer la raison de cette enquête complémentaire ; que les permis déjà délivrés ne pourront pas être impactés par cet amendement, tout au plus il permettrait au Tribunal de statuer sur les projets en cours en connaissance de cause.

M. Marco Coletta répète le but de son amendement. Il accepte le PZR proposé, mais refuse que la Municipalité accepte encore d'accepter d'octroyer des permis de construire ; il trouve injuste la situation actuelle, soit l'article 79 de la LATC qui dit que la Municipalité ne doit pas octroyer de permis de construire, qui n'a pas été respecté.

M. le Syndic relève qu'aujourd'hui, il n'est pas question d'octroyer des permis de construire dans les cinq ans à venir. Il rappelle que c'est bien l'impossibilité de trouver une solution tant que notre nouveau Plan Général d'Affectation n'est pas validé, nous avons tout le potentiel existant de construction de logement qui est bloqué. Enfin, si par miracle le PGA pouvait être conçu dans les six mois, le PZR voté ce soir tomberait. Mais hélas ce n'est pas réalisable en si peu de temps.

Hélène Baudet demande s'il y a beaucoup de permis concernés par cette période intermédiaire, le nombre de permis délivrés et qui ont été déposés durant la période contestée par M. Coletta.

Jacques Mugnier relève qu'on parle des dossiers qui ont abouti, des oppositions ont été traitées, mais ils concernaient des demandes de permis de construire déposés largement avant la date susmentionnée. De mémoire, il y a eu deux ou trois dossiers concernés. Il faut distinguer des dossiers dont le traitement des oppositions a été très long.

M. Audric Blanc relève que tous les permis qui ont été mis à l'enquête avant la mise à l'enquête du PZR et que les recours ont été levés, concernaient des transformations ou modifications mineures d'immeuble, Velux, agrandissements ou transformations légères. Certaines parcelles ont fait l'objet de demande de constructions nouvelles qui ont été acceptées ou refusées par le Canton avant le PZR. Un seul recours est encore pendant suite à l'octroi d'un permis de construire. Tous les nouveaux projets sont donc refusés après cette date. La Municipalité a pris l'option de considérer l'entier de la Commune pour son projet de PZR.

Christian Chambordon reprend la parole et souhaite rebondir quant à l'affirmation que tout le territoire de Duillier est concerné, car les zones agricoles et industrielles ne sont pas concernées par la construction de logement dans le nouveau PZR alors que l'on parle bien de tout le territoire de la commune ; il y lieu de rectifier avec la zone village et la zone de villas.

Le Président le remercie pour cette précision. Il relève que M. Grenno demande de savoir si l'on vote l'amendement, nous pouvons voter sur le préavis tel que présenté ; le Président lui répond que oui, nous voterons alors sur le préavis amendé, raison pour laquelle nous devons d'abord voter sur l'amendement.

A la demande d'une conseillère, le Président redonne lecture de l'amendement proposé par M. Coletta qui modifie le règlement au point 3 du préavis 01/2018.

Marco Coletta lui donne alors lecture de l'article 79 de la LATC aux Conseillers.

Patricia Maye demande si la base légale sera la date de la mise à l'enquête du PZR ou la date butoir fixée au 16 septembre 2016.

Aurélien Uldry s'inquiète de savoir si les permis de construire délivrés et contestés par l'amendement demandé obligeraient l'arrêt des travaux entrepris et les bloqueraient dans les cinq ans à venir ?

Jean-Daniel Macherel estime qu'avec l'acceptation de l'amendement proposé, nous prenons un gros risque car nous renvoyons le PZR à l'étude. Il estime dommage de tout bloquer par cet amendement. Il estime que la Municipalité a bien travaillé et qu'il ne faut pas se focaliser sur deux ou trois cas d'opposition.

A la votation, 3 personnes acceptent l'amendement, 2 s'abstiennent et 32 le refusent.

Le Président en prend note et donne la parole aux Conseillers sur les rapports des commissions.

Christian Chambordon demande la parole, car il n'a pas eu de réponse à sa remarque : pourquoi la zone agricole et la zone industrielle n'ont pas été incluses dans le PZR ; dans le règlement communal, aux points 5.1 et 5.2 figurent le fait qu'on peut construire des logements dans ces zones. Il estime que contrairement au préavis, ce n'est donc pas l'ensemble des propriétaires fonciers qui est concerné par ce PZR.

Le Syndic répond qu'en fait, la commune a été sommée par l'Etat de revoir le surdimensionnement de la zone à bâtir, seule concernée par le PZR, qu'il fallait redimensionner pour arriver à la limitation de croissance votée par le peuple. Il demande au représentant d'Urbaplan s'il peut intervenir sur ce point.

M. Audric Blanc relève qu'effectivement, les zones à bâtir sont principalement concernées, car les zones industrielles ou agricoles sont limitées quant aux autorisations de construire du logement, lequel doit exclusivement être affecté et liés à la zone d'activités ; là il n'est pas question de construire des immeubles locatifs. Dans sa directive, le canton ne compte pas ces zones là pour les PGA à venir.

Christian Chambordon n'est pas satisfait de cette réponse ; il estime que si l'on peut octroyer 10 personnes dans la zone industrielle et 5 dans la zone agricole, on va de ce fait prêter les habitants du centre qui eux seront limités démographiquement. Il revient sur le vote sur le PZR, qui pourrait avoir 96 mois d'existence, alors que la Loi cantonale indique qu'un nouveau PGA doit être en place au 20 juin 2022 pour notre commune. Il peine à comprendre pourquoi la commune ne mise pas tout sur la concrétisation d'un PGA dans les 26 mois, voire 51 mois plutôt que ces 8 ans de couverture du PZR, car le SDT bloque les procédures nouvelles. Il estime que c'est une erreur et ne cache pas qu'il votera contre le PZR.

Le Syndic indique qu'en fait, lors des discussions avec le canton, il s'avère que tout n'est pas bloqué partout, mais que malgré les promesses, il faut parfois attendre des mois pour obtenir une réponse ou une détermination des offices cantonaux. Il estime que ce serait mentir aux citoyens de dire que l'on peut arriver à un PGA dans les 16 voire 24 mois, quand on sait toutes les procédures administratives et les recours qu'il faudra traiter. Il ne faut pas agir dans la précipitation, espérer que les lois et directives ne changent pas trop souvent, pour aboutir à un PGA établi dans les règles de l'art, en bonne et due forme. Le vœu de la Municipalité n'est pas de profiter du PZR, mais bien de régulariser un nouveau PGA dans les meilleurs délais. Et le PZR sera abrogé de suite.

Aurélien Uldry relève qu'en juin 2017, il a déposé avec plusieurs conseillers une demande pour la création d'un terrain multisports et que l'adoption du PZR ne va pas freiner la création dudit terrain sur la commune.

Le Syndic indique qu'il avait déjà précisé qu'idéalement, pour répondre à cette motion, dans l'établissement d'un nouveau PGA un terrain aurait pu être affecté à cet usage. Il y aurait eu la planification des activités sportives ou culturelles. Mais la Municipalité ne veut pas attendre 5 ans pour trouver une solution, tout en sachant qu'un terrain en zone à bâtir sera difficile à obtenir pour un terrain multisport qu'il faudra peut-être déplacer ensuite.

Christian Chambordon relève qu'il y a une demande de mise à l'enquête avec une nouvelle construction avec 10 logements, à côté de l'Eglise et il ne s'explique pas pourquoi.

Le Syndic répond qu'il y a eu une demande déposée pour un nouveau plan d'implantation ; le projet a été accepté et dès que le propriétaire a obtenu ce droit, logiquement la demande de mise à l'enquête a suivi, le plan d'implantation faisant force de loi. Ledit plan d'implantation a été demandé bien avant l'annonce du PZR.

Marco Coletta revient sur le fait que la Municipalité aurait du tout bloquer pour éviter ce précédent, qui semble en contradiction avec ce qui a été dit jusqu'alors.

Christian Chambordon demande à la Municipalité ce qu'elle peut faire, car après les auditions avec les opposants, ils ont tous maintenu leurs oppositions. Une fois le PZR accepté par le Conseil, les opposants au PZR vont faire recours, ce qui sera également contraignant sur le PGA à venir.

Le Syndic lui répond qu'effectivement, le canton peut lever les oppositions, ensuite les opposants peuvent encore s'adresser au Tribunal cantonal.

Christian Chambordon lui demande si cela aura un effet suspensif, le Syndic pense que oui.

M. Audric Blanc relève (cas des 10 nouveaux logements) qu'il y a eu une demande d'implantation préalable plusieurs mois avant que le PZR n'entre en vigueur et que le requérant est dans son droit, plusieurs oppositions ayant été levées par le Tribunal et que l'article 79 LATC ne peut pas entrer en compte.

Aurélien ULDRY comprend que la Municipalité veuille travailler sereinement pour ce PGA ; mais que cela bloque durant 8 ans toute possibilité de construction, il craint que suite aux prochaines élections, la nouvelle Municipalité doive reprendre ledit dossier et que cela risque de prendre encore plus de temps.

Le Syndic relève que la remarque est pertinente et qu'effectivement le dossier est complexe. Au cas où ledit PZR n'est pas installé, imaginons demain qu'un propriétaire foncier avec un gros potentiel avec un projet prêt, pourrait venir avec une mise à l'enquête que l'on ne pourrait pas refuser et qu'il bloquerait toute autre possibilité d'implantation. On n'est pas exactement dans ce cas de figure, mais la Municipalité a envisagé diverses stratégies pour trouver des solutions viables à long terme. Ce PZR en fait partie pour bien réguler ce fort potentiel qui se trouve essentiellement dans le centre du village. Pour revenir sur le cas du terrain multisport, il y a bien quelques terrains d'utilité publique et il y a bien moyen de faire quelque chose. Le nouveau PZR n'entre pas en lien avec sa projection.

Willy Jaques relève qu'après l'intervention du conseiller Chambordon, il s'inquiète de savoir qu'il y avait un dossier de 10 logements nouveaux et qu'une demande d'un permis d'implantation supprime un permis de construire. Il demande à la Municipalité s'il y a d'autres permis de cette nature qui ont été déposés et qui passeraient « dans le filet ».

Le Syndic lui répond que oui, il y a un dossier qui concerne la parcelle 500. Elle concerne une maison.

La parole n'étant plus demandée, le Président relit les conclusions du préavis 01/2018 avant de passer au vote.

En votation, on relève cinq refus, une abstention, le préavis est accepté à la majorité.

8. Nomination d'un suppléant suite à la démission de M. Alain Meylan

Le Président indique que suite à cette démission, la Commission de Gestion et des Finances a discuté et son vice-président, M. José Riquez, a écrit au bureau comme quoi il acceptait de devenir Président de la COGESFIN.

Jessica Baumann se propose. Elle est élue par acclamation.

9. Postulat de M. Christian Chambordon

Le Président donne lecture du postulat de M. Christian Chambordon, joint à ce PV, relatif à des subventions ou à un fond relatif à des encouragements financiers aux propriétaires fonciers pour l'amélioration énergétique de leurs biens, participations financières pour l'achat de biens de mobilité douce, d'achats d'électroménagers économe en énergie.

Christian Chambordon relève que nous venons de voter un PZR qui bloque les constructions, mais que de telles subventions cela permettrait aux artisans de travailler à l'amélioration du patrimoine immobilier, plus sérieusement cet investissement à long terme permet d'améliorer la qualité énergétique des constructions. Il a vu que quelques communes, citant Mex pour un petit catalogue de financement, aux communes plus importantes, telles que Gland ou Ecublens.

Le Président donne la parole à la Municipalité.

Claude Bosson donne une réponse de la Municipalité :

Ce postulat est intéressant et votre Municipalité s'est déjà posé la question sur un système de subventions ou un fonds communal pour l'encouragement au développement durable. En effet, c'est dans le cadre de l'élaboration du CEVC, Concept Énergétique des Communes Vaudoises, dont une brève communication vous a été faite en septembre 2017, que ce sujet a été évoqué. Le but étant notamment d'améliorer l'efficacité énergétique au niveau de la commune. Ce concept débouche sur une quinzaine d'actions qui ont été retenues jusqu'en 2025. Une de ces actions concerne « la promotion et soutien financier des analyses énergétique pour les bâtiments sur le territoire communal ainsi que du CECB (bâtiment) ». Votre Municipalité a estimé que le programme d'actions avec des prix attractifs proposé par la SEIC, dont Duillier fait partie, soit « ConsomAction » et « RénovAction » était suffisant. Elle estime que ce n'est pas à la collectivité et notamment aux locataires d'alimenter un fonds au profit des propriétaires et ceci d'autant plus qu'il existe des subventions cantonales et fédérales. Il est vrai que certaines communes mettent en place une taxe sur la consommation électrique afin de financer ce fonds mais là, une fois de plus, tout le monde passe à la caisse au profit de quelques propriétaires, car il ne faut pas se faire d'illusion, le montant récolté ne permet pas d'en faire bénéficier tout le monde... ou alors la taxe sera conséquente. Au niveau communal, par contre, nous avons

une série d'actions qui vont dans ce sens et au profit de la collectivité. Une présentation vous sera faite prochainement. Par conséquent, votre Municipalité vous recommande de ne pas prendre en considération ce postulat.

Daniel Grenno avait posé une question similaire l'an dernier sur le sujet. Il trouve que la Municipalité pourrait faciliter la démarche en renonçant à demander un permis de construire pour de tels travaux, mais qu'elle donne simplement un préavis, car les procédures sont complexes, longues et décourageantes. Il demande à M. Blanc d'Urbaplan s'il peut lui répondre, notamment nous donner un point de vue sur cet abandon de permis. Le Président relève que l'on sort de la question du postulat.

M. Audric Blanc indique qu'il n'est pas spécialiste en énergie, mais bien en permis de construction. Si on lui pose formellement la question, il pourra faire diligenter une réponse par un les services techniques intercommunaux.

Le Président indique la procédure à suivre pour ce postulat, sur sa recevabilité ou si les conseillers souhaitent la nomination d'une commission et passe au vote sur la nomination d'une commission.

1 seul conseiller le demande.

Sur l'acceptation du postulat, 13 avis sont pour, 16 avis sont contre. Le postulat est rejeté.

10. Préavis à venir

Le Syndic rappelle les préavis à venir, notamment celui sur la gestion 2017 des comptes et des finances de la Commune, sur le terrain multisport, dont la commission est déjà nommée. La commission d'urbanisme et la COGESFIN vont se pencher sur le carrefour de l'épicerie, une dito sur l'aménagement de son cimetière et de son règlement ainsi que sur les tarifs, sur le préavis de la renaturation du ruisseau de Calève, sur le remplacement de la fontaine du Vieux-Village, ou une commission ad hoc a été nommée, ainsi que sur la révision des statuts de l'AISE et une sur l'enveloppe énergétique du Centre communal, ou la commission d'urbanisme dont un membre s'était récusé. Il n'y a donc pas de nouvelles commissions à élire, car il n'y aura pas d'autres préavis à venir.

Le Président en prend acte et remercie M. le Syndic.

11. Divers

Jean-Daniel Macherel demande s'il n'y aurait pas à nommer une commission pour la renaturation de Calève. Le Syndic et le Président lui répondent qu'en fait c'est la COGESFIN et la commission d'urbanisme qui ont été désignées.

Sascha Linder s'adresse à la Municipalité au sujet de Paléo ; le passage sous le pont de l'autoroute a été fermé, ce qui rallonge considérablement le parcours à pied ou à vélo et en augmente la dangerosité. Le Président le remercie et lui demande si ce chemin n'est pas un coupe gorge pour une rentrée festive.

Le Syndic lui répond, en fait plutôt donne une information. C'est l'OFROU qui est responsable pour le pont et le chemin vicinal est privé, hélas nous n'y avons pas de servitude de passage. Le Syndic relève qu'ils ont des séances pour la sécurité de Paléo dans lequel œuvre la Municipalité avec différents partenaires, notamment pour encourager la mobilité douce. On a craint l'organisation « d'after » sous le pont et PALEO n'est pas

responsable de ce qui se passe à l'extérieur de leurs sites ; la Municipalité recherche une solution adéquate à la mobilité pour les piétons et cyclistes.

Helga Surber relève qu'il y a eu la création récente d'une Association de Parents d'Elève à Duillier, avec un comité de 7 personnes qui a pour objectif d'assister main dans la main les autorités scolaires pour dynamiser les liens entre la Municipalité, les autorités scolaires et les parents d'élève.

Marco Coletta a une toute petite suggestion ; nous avons nommé en décembre 2016 Willy Jaques pour nous représenter au Conseil régional et qu'il fasse une information sur cette séance, avec la proposition d'un point à l'ordre du jour en juin 2018. Ce dernier le promet pour le prochain Conseil.

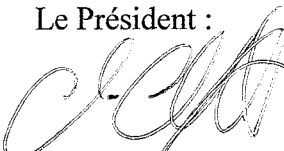
Le syndic a un complément d'information sur le Conseil régional. Il se tiendra la semaine prochaine, il y a deux démissions de membre au CODIR et trois préavis, on débattera du Musée du Léman, des infrastructures extérieures de la Givrine et du DISREN.

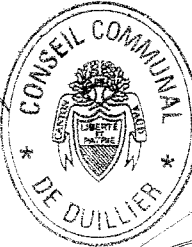
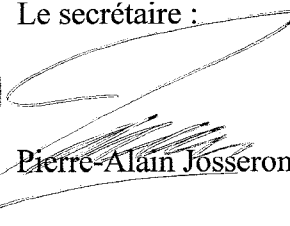
Sascha Linder relève qu'il y a un site Internet sur le conseil régional avec plein d'info ; il le consulte car il est le remplaçant de Willy Jaques.

Le secrétaire indique que la Société de tir Duillier-Prangins fête cette année ses 150 ans et qu'il y aura un tir populaire organisé sur plusieurs dates de tir de la société, sans nuisance supplémentaire pour les habitants, avec une belle médaille souvenir et un banquet final à la clef, organisé pour les habitants des villages et de leurs sociétés locales et ouvert aux personnes nées entre ... 1863 et 2008.

A 21h55 et la parole n'étant plus demandée, le Président constate qu'il peut clore la séance.

Il souhaite à tous de belles fêtes de Pâques, rappelle les votations du 10 juin et leur donne rendez-vous pour la prochaine séance du jeudi 21 juin 2018, tout en les remerciant pour leur attention durant ce conseil.

Le Président :  Olivier Chambaz

 Le secrétaire :  Pierre-Alain Jossieron

Annexes : amendement Coletta au préavis 01/2018
postulat Chambordon